

Le Conseil fédéral compromet le Projet fiscal 17

Communiqué de presse

Berne, le 12 juin 2017. C'est avec un sentiment d'incompréhension et de perplexité que le Comité de la CDF a pris acte de la décision du Conseil fédéral d'augmenter à 20,5 % seulement, au lieu de 21,2 %, la part des cantons à l'impôt fédéral direct dans le cadre du Projet fiscal 17.

Le comité de la CDF est satisfait de la décision du Conseil fédéral concernant la mise en œuvre du Projet fiscal 17. Toutefois, il est stupéfait de la réduction de 21,2% à 20,5% de la part des cantons à l'IFD. L'augmentation à 21,2 % de la part des cantons à l'impôt fédéral direct, partie d'un compromis, n'a pas été contestée durant la campagne, elle a même reçu l'appui du Conseil fédéral. Cette décision menace l'équilibre du projet et enfreint le fédéralisme fiscal. Les cantons ont une marge d'action réduite pour préserver les recettes fiscales issues des sociétés à statut particulier, très mobiles, et pour estimer les conséquences sur leurs communes. La CDF veillera pendant la consultation – si nécessaire aussi pendant la phase parlementaire – à ce que la part des cantons à l'impôt fédéral direct repasse à 21,2 %. Enfin, le Projet fiscal 17 est à considérer comme un projet en soi et il doit être mené indépendamment des autres projets fiscaux de la Confédération

Contact :

- Charles Juillard, ministre et président CDF, +41 79 722 39 72
- Eva Herzog, conseillère d'État et vice-présidente CDF, +41 79 790 34 79